



LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE etc...

(Ne fais pas à autrui ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse)

Cela ne vous dit peut être rien, pourtant levez simplement le yeux en direction du fronton de nos mairies et autres lieux de démocraties républicaines. En effet vous vous rappelez maintenant, c'est bien la devise de notre République. Ceux qui sont chargés en premier lieu de la faire appliquer, c'est bien vous, par vos votes raisonnés qui les avez installés dans ces démocrates enceintes.

Vous avez aussi, après le vote brillant du printemps 2002 où vous avez sauvé la République au 2^{ème} tour des élections présidentielles, vous avez donc en 2007, installé un nouveau monarque qui applique même ce qu'il n'a pas promis. Mieux il a le courage de parjurer, en appliquant le contraire de ce qu'il a promis. Un exemple sensible pour ceux qui ont des trous de mémoire concerne la retraite. Au moins à 2 reprises, il a affirmé qu'il ne toucherait pas à la possibilité de partir à la retraite à 60 ans, durant son futur mandat... A vous de jugez chers (es) concitoyens (nes) !

En cette année bénie vous avez dans la foulée envoyé vos représentants à l'Assemblée Nationale. Là où les lois se font ou se défont (petit rappel : c'est pas la rue qui commande Qu'on se le dise une bonne fois pour toute).

Nous sommes donc en **2010**. Le plus grand d'entre nous, qui n'est pas un imbécile puisqu'il est capable de changer d'avis dans l'intérêt de tous ses concitoyens, a décidé le recul de l'âge légal de départ de 60 à 62 ans.

Grand démocrate devant l'éternel, il demande que le parlement vote démocratiquement cette décision.

Dans ce **contexte républicain une règle d'or** habite nos chers députés : "**Ne fais pas à autrui ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse.**" Pourtant une petite faiblesse, certains se permettent de dire une entourloupe, nous rappelle qu'ils sont bien à notre image. En effet ceux qui vont probablement voter sans état d'âme, mais avec le sentiment profond d'assurer une équité et une justice entre tous les citoyens français, ont le 9 Septembre dernier écarté discrètement de la réforme leur propre système de retraite.

Extraordinaire, non !!! et pourtant vrai.....

Lors **de la deuxième séance des débats de l'Assemblée nationale. Le député Vert François de Rugy soutient l'amendement 249 rectifié.** Késaco ? Tout simplement, un article additionnel au projet de loi sur la réforme des retraites. Un texte très court qui prévoit la chose suivante :

Le Gouvernement présente au Parlement, avant le 31 décembre 2010, un rapport établissant la situation des régimes spécifiques de retraite des membres du Gouvernement et des parlementaires et définit les conditions d'un alignement rapide et effectif de la situation de leurs régimes spécifiques sur le régime général, visant notamment à un encadrement strict des pensions reversées, tant dans leurs possibilités de cumuls que dans leurs montants.

La discussion est rapide, pas plus de six minutes.

Réponse du rapporteur de la commission des affaires sociales, le député UMP de la Moselle Denis Jacquat :

S'agissant du point qui vient d'être évoqué, il rappelle que, sous la présidence de Bernard Accoyer, une réflexion est menée par le bureau de l'Assemblée nationale.

Le sujet qui vient d'être soulevé entre, pense-t-il, dans les attributions de ce dernier, qui établira des règles.

Attendons ses conclusions.

Nous sommes, dit-il, pour l'exemplarité. Nous n'avons rien à cacher à ce propos. Il est, par conséquent, défavorable à cet amendement.

Rien à cacher, mais il est urgent d'attendre... pas beau ça. Une position partagée par **le ministre du Travail et de la Solidarité** qui refuse, lui aussi, d'endosser une réforme pourtant si ardemment défendue lorsqu'il s'agit du commun des mortels. **Eric Woerth** esquive et affirme que le régime des parlementaires relève, quant à lui, du bureau de l'Assemblée et de ses règles de fonctionnement. Il pense aussi qu'il convient d'évoluer en la matière. Il a demandé à plusieurs reprises aux parlementaires de s'en saisir et de modifier leur régime de retraite.

Fin de la discussion, amendement rejeté. Les parlementaires ont gagné quelques mois de répit, sans passer par la case manifestations..... Tout va bien !

Cette maxime, citée ci-avant, est souvent appelée "**Règle d'or**". Elle est la barrière que la **morale** dresse contre **l'égoïsme** et contre ceux qui pensent ne pouvoir réaliser pleinement leur liberté qu'en piétinant celle des autres.

Ce précepte, basé sur la réciprocité, est d'une grande simplicité et facile à comprendre. Sa reconnaissance par la plupart des civilisations et des cultures semble en faire un dénominateur commun à l'humanité. Il ne fait référence à aucun culte, à aucune divinité, et n'est donc pas incompatible avec l'absence de religion ou de croyance en Dieu.



ASSEMBLÉE NATIONALE

Accueil
Connaître l'Assemblée nationale
Organisation et travaux
Les députés
Informations pratiques

Document parlementaire

Amendement

APRÈS L'ART. PREMIER

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2010

N° 249 Rect.

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

REJETÉ

AMENDEMENT N° 249 Rect

présenté par

M. de Rugy, M. Yves Cochet, M. Mamère et Mme Poursinoff

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :

Le Gouvernement présente au Parlement, avant le 31 décembre 2010, un rapport établissant la situation des régimes spécifiques de retraite des membres du Gouvernement et des parlementaires et définissant les conditions d'un alignement rapide et effectif de la situation de leurs régimes spécifiques sur le régime général, visant notamment à un encadrement strict des pensions reversées, tant dans leurs possibilités de cumuls que dans leurs montants.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos concitoyens supportent de plus en plus difficilement l'idée selon laquelle leurs élus et représentants bénéficieraient, dans leurs rémunérations comme dans la gestion de leurs droits sociaux, de dispositions dérogatoires du droit commun. Les différents systèmes mis en place pour sécuriser l'exercice de responsabilités politiques demandent à être harmonisés, afin que l'ambition légitime de permettre à chacune et chacun de s'investir dans les affaires publiques ne soit plus perçue comme une tentative de créer ou laisser perdurer des privilèges indus.

RÉFORME DES RETRAITES - (n°2770)

Commission	
Gouvernement	

REJETÉ

AMENDEMENT N° 249 Rect.

présenté par

M. de Rugy, M. Yves Cochet, M. Mamère et Mme Poursinoff

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :

Le Gouvernement présente au Parlement, avant le 31 décembre 2010, un rapport établissant la situation des régimes spécifiques de retraite des membres du Gouvernement et des parlementaires et définissant les conditions d'un alignement rapide et effectif de la situation de leurs régimes spécifiques sur le régime général, visant notamment à un encadrement strict des pensions reversées, tant dans leurs possibilités de cumuls que dans leurs montants.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos concitoyens supportent de plus en plus difficilement l'idée selon laquelle leurs élus et représentants bénéficieraient, dans leurs rémunérations comme dans la gestion de leurs droits sociaux, de dispositions dérogatoires du droit commun. Les différents systèmes mis en place pour sécuriser l'exercice de responsabilités politiques demandent à être harmonisés, afin que l'ambition légitime de permettre à chacune et chacun de s'investir dans les affaires publiques ne soit plus perçue comme une tentative de créer ou laisser perdurer des privilèges indus.